

Engagements individuels de VINCI dans act4nature international

Acteur de la transformation des villes et des territoires, VINCI met à la disposition des donneurs d'ordres publics et privés ses savoir-faire en tant que constructeur et opérateur de bâtiments et d'infrastructures.

La préservation de la biodiversité représente un enjeu tout au long de la vie des projets, à la fois pour l'exploitation de carrières, les infrastructures de mobilité et d'énergie ou les bâtiments. Pour répondre à cet enjeu, et adapter les méthodes et processus de ses activités, VINCI fait de la préservation des milieux naturels l'un des trois piliers de son ambition environnementale 2020-2030 (p.222 ; pp.233-237). Celle-ci vise à proposer aux clients des solutions à valeur environnementale tout en maîtrisant et en réduisant l'impact des activités du Groupe sur le climat, les ressources et les milieux naturels.

Axe 1 Pilotage et gouvernance relative à la biodiversité

→ Présenter un avancement annuel relatif aux actions liées à la biodiversité en Comité Exécutif ainsi qu'en Comité Stratégie & RSE du Conseil d'Administration, notamment sur les indicateurs de suivi développés ci-dessous.

Axe 2 Amélioration de la connaissance et partage des bonnes pratiques

→ Animer la communauté d'experts internes via 2 à 3 journées de coordination par an, dédiées aux partages de pratiques, tout en augmentant d'au moins 10 % le nombre d'experts d'ici à 2022.

→ Former et sensibiliser les collaborateurs, avec la mise à disposition d'un e-learning en 2020 et l'augmentation du temps de formation à la biodiversité d'au moins 20 % d'ici à 2025.

→ Renforcer la présence du Groupe au sein de groupes de travail notamment internationaux.

→ Augmenter d'au moins 20 % le nombre de données d'inventaires versées dans le domaine public d'ici à 2025.

Axe 3 Mise en place d'outils et démarches

→ Initier dès 2020, puis déployer une démarche reposant sur des standards internationaux internes de prise en compte de la biodiversité au sein des chantiers et infrastructures d'ici 2025.

→ Déployer un Système d'Information Géographique biodiversité (2020-2022).

→ Intégrer systématiquement la biodiversité aux évaluations achats responsables, pour les familles d'achats identifiées au travers d'une cartographie des risques et enjeux (2020-2021).

→ Participer au développement, proposer et diffuser des outils d'aide à la décision générant des variantes plus favorables à la biodiversité avec l'appui de partenaires scientifiques (e.g. dispositif ŒIL/MNHN : Outils d'Évaluation de la biodiversité en contexte d'Infrastructure Linéaire ; Biodi(V)strict®, IQE/MNHN : Indicateur de Qualité Ecologique,...).

Axe 4 Déploiement de plans d'actions spécifiques au terrain

→ 100 % de carrières dotées d'un plan de gestion biodiversité en 2030.

→ 100 % de sites « 0 » phyto en 2030 (hors mesures contractuelles ou réglementaires).

→ 10 % de partenariats en plus avec des naturalistes ou associations au niveau local en 2025.

→ Renforcer l'utilisation et assurer un suivi du nombre de chantiers et projets couverts par des labels (internes ou externes) intégrant la biodiversité (Attitude environnement et Excellence environnement, Biodi(V)strict®, BiodiverCity®,...) (2020-2021).

Axe 5 Recherche et développement

VINCI a développé des partenariats ces dernières années au niveau du Groupe (IDDRI, LPO, ParisTech via le lab recherche environnement) ainsi qu'au niveau des activités (partenariat Eurovia-MNHN). Le Groupe renforcera les partenariats scientifiques ainsi que le budget de recherche et développement pour les solutions biodiversité et lutte contre l'artificialisation.

